



N° 5435-2016/2-ACTS/ DES

Date du :

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : Modification de la délibération modifiée n° 34-2006/APS du 3 août 2006 relative à l'accompagnement à la scolarité

**PJ** : un projet de délibération

La modification de la délibération modifiée n° 34-2006/APS du 3 août 2006 relative à l'accompagnement à la scolarité proposée au bureau de l'assemblée de la province Sud a pour objectif de se conformer aux nouvelles modalités de gestion de l'accompagnement à la scolarité qui va devoir rentrer progressivement dans le cadre des règles de fonctionnement d'un marché public. Cette modification intervient à la demande de l'Etat qui a indiqué qu'il ne financerait plus des actions relevant de la compétence publique sur financement exclusif d'association.

Ainsi, il est proposé de supprimer les articles 5 à 9 de la délibération n° 34-2006/APS du 3 août 2006 relative à l'accompagnement à la scolarité qui sont de nature à entrer en contradiction avec les règles de fonctionnement d'un marché public. En l'espèce, un marché public ne peut se limiter aux associations (article 5). Il en va de même des éléments contenus au sein de l'article 6 concernant les conditions d'encadrement, le niveau des intervenants ou encore le tarif des personnes employées. Dans le cadre d'un marché public, le recrutement, avant passation du marché, de personnel payé par la province ne peut pas être garanti non plus (7). Enfin il convient de ne pas enfermer à l'avenir l'accompagnement à la scolarité exclusivement dans le cadre du contrat de développement (article 9). Ces dispositions seront désormais contenues dans le cahier des charges définissant les conditions imposées.

Toutefois, il est proposé de maintenir toute la première partie de la délibération qui permet d'offrir un encadrement au dispositif et de fixer ses principes fondamentaux qui ne doivent être impactés par les nouvelles modalités qui s'imposent progressivement. C'est la raison pour laquelle il est proposé de maintenir les articles 1 à 4 de la présente délibération en vigueur.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.